

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°13/2020

**OBJET : Recrutement en contrat d'accroissement
temporaire d'activités**

--- Le Président de la Communauté de Communes «Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Juillet 2020 portant délégations au Président,

Considérant que le bon déroulement du service nécessite de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

DECIDE :

ARTICLE 1: De recruter Madame Anne SIMONOT, née le 31/01/1976 à ROUBAIX (59) , en qualité d'adjoint d' animation, pour la période du 12 octobre 2020 jusqu'au 8 août 2021.

ARTICLE 2 : L'intéressée percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation en vigueur.

ARTICLE 3: Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes Haute Provence

Fait à SALIGNAC, le 9 octobre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

RAVINENS



REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
22 OCT. 2020
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE